



Palement direct au bénéfice de mon fils

Par **bepinard**, le **08/01/2008 à 17:45**

J'ai été assujetti au paiement direct par voie d'huissier, à l'attention de mon fils. Or celui-ci après avoir reçu son CAPES de Sciences physiques en Juillet 2006 a intégré l'éducation nationale comme professeur. Il perçoit donc le traitement du à son grade et une pension alimentaire prélevée directement sur mon salaire. Le JAF ne donne aucune réponse, pas plus que l'huissier. A qui dois-je m'adresser pour faire cesser ce prélèvement injustifié à mon sens.
Merci de votre aide.

Par **ly31**, le **08/01/2008 à 17:50**

Bonsoir,
Quand avez vous écrit au JAF, et aviez vous fait un courrier recommandé avec A.R. ?
Il faut penser aussi qu'il y a eu pour tout le monde des vacances
A vous
ly31

Par **bepinard**, le **08/01/2008 à 20:40**

Oui, j'ai fait un courrier avec AR. Mais seul est revenu l'accusé de réception pour l'instant. Depuis 3 mois je pense que c'est passé à la poubelle.

Par **ly31**, le **09/01/2008 à 08:06**

Bonjour,
Ou est passé ce courrier !
Dans votre cas je pense que maintenant il est grand temps de contacter un Avocat pour faire avancer les choses
Je vous souhaite bon courage
ly31